

## **1er Octobre 2018 :** LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS :

Les acheteurs publics seront dans l'obligation de dématérialiser la passation de leurs marchés publics.



 1
 Familiarisez-vous avec les fonctionnalités de la plateforme.
 Guide Utilis.

Le dépôt en ligne nécessite de maîtriser certaines fonctionnalités de la plateforme. Celles-ci sont expliquées dans le guide d'utilisation, disponible dans la rubrique aide, accessible à n'importe quelle étape.



Afin de vous assurer du bon fonctionnement général, il est vivement conseillé d'effectuer sur la plateforme les vérifications ci-dessous.



Réalisez vos démarches en quelques clics !



Dès à présent, il vous est possible d'effectuer, en quelques clics, un certain nombre de démarches.





32

<u>Pour toutes les consultations</u>, vous pouvez d'ores et déjà **déposer votre offre en ligne sans certificat électronique, c'est-à-dire sans signer l'offre.** Il vous suffit de déposer votre offre en pdf sur la plateforme.

**Si vous êtes attributaire**, vous serez simplement expressément sollicité pour procéder à la signature de votre offre (manuscritement ou électroniquement, selon vos possibilités).

Consultez notre guide : « Comment déposer une offre sur notre profil d'acheteur »



Poser une question



La plateforme vous permet de **poser vos questions directement en ligne**. Le pouvoir adjudicateur <u>reçoit une alerte dès le dépôt</u> d'une question. Dès lors qu'une réponse est apportée, vous êtes invités à télécharger les nouveaux éléments de précisions.

Envoyer/Recevoir un courrier



4

La plate-forme intègre une fonction de **messagerie sécurisée avec accusé de réception opposable**, qui permet à chaque pouvoir adjudicateur d'échanger des courriers électroniques sécurisés avec les entreprises, selon le même principe que les lettres recommandées avec accusé de réception.

Si le message envoyé par le pouvoir adjudicateur a été configuré de façon à permettre une réponse, il est alors possible de cliquer sur le bouton **"répondre à ce message".** 

L'entreprise accède alors à l'écran de réponse qui **permet d'ajouter des pièces jointes**.

NB : Pour pouvoir répondre via la plate-forme, il est <u>nécessaire de disposer d'un compte</u> <u>Entreprise et d'être authentifié sur la plateforme</u>.

Une fois terminé, l'Utilisateur Entreprise clique sur le bouton "Envoyer". Le pouvoir adjudicateur est alors prévenu de l'envoi réalisé.

## La signature électronique de vos contrats



La signature électronique est l'action qui consiste à signer & authentifier un document informatique.

A partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2018, certains pouvoirs adjudicateurs vont imposer la signature électronique, en cas d'attribution. Il conviendra alors d'être en possession d'un certificat électronique afin de signer électroniquement votre contrat.



En savoir plus sur la signature électronique : cliquez-ici.

